

RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INTERNATIONALE
Honolulu, Hawaï, États-Unis
21-25 juin 2015

VERIFICATION DES COMPTES

1. A examiné les détails concernant la planification de la vérification des comptes pour l'audit du bilan financier du 30 juin 2015 du LCI et de la LCIF. Ces précisions ont été présentées par les représentants de Crowe Horwath, LLP.
2. A examiné la note de service concernant l'étude du rapport d'organisation de service pour Paylocity ; l'audit des services aux donateurs ; et une note de service concernant le licenciement des employés sous contrat à durée déterminée.

COMMISSION DE LA CONSTITUTION ET DES STATUTS

1. A rejeté la contestation des élections du second vice-gouverneur du District 108-LA (Italie), du District 308-A1 (Singapour) et du District 322-E (Inde) et a déclaré que les personnes suivantes seront seconds vice-gouverneurs de leur district respectif pendant l'exercice 2015-2016 :
 - a. Lion Fabrizio Ungaretti - District 108-LA (Italie)
 - b. Lion Jerrick Tay - District 308-A1 (Singapour)
 - c. Lion Veena Gupta - District 322-E (Inde)
2. A soutenu une contestation d'élection du second vice-gouverneur du District 324-A8 (Inde), a déclaré que l'élection du second vice-gouverneur du District 324-A8 est nulle et non avenue et sans effet pour l'exercice 2015-2016, a déclaré une vacance au poste de second vice-gouverneur de district pour l'exercice 2015-2016, ce poste devant être rempli conformément aux constitutions et aux statuts internationaux et de district, et a déclaré que les frais d'enregistrement de la plainte, moins 350,00 \$US, seront rendus à chacune des deux parties plaignantes.
3. A condamné le comportement indigne de Lion du gouverneur de district V.S.B Sunder et a interdit l'octroi au gouverneur de la récompense d'excellence de l'équipe du gouverneur. A rejeté le litige enregistré dans le District 324-A1 (Inde) selon la procédure des plaintes constitutionnelles liées aux élections de district de 2015-2016 en le déclarant comme inapproprié.
4. A retiré le Gouverneur de district S. Arumugam de son poste de gouverneur du District 324-B4 (Inde) pour non respect de la constitution et des statuts internationaux et des règlements du conseil d'administration international. A déclaré que S. Arumugam ne sera pas reconnu à l'avenir comme Past Gouverneur de district par le Lions Clubs International ni par les clubs ou districts et qu'il n'aura aucun droit de bénéficier des privilèges qui accompagnent ce titre.
5. A déclaré que le rapport du médiateur, enregistré dans le District 324-B4 (Inde) n'est pas conforme à la constitution et aux statuts internationaux ou du District 324-B4 et est donc nul et non avenue. A affirmé la validité des élections du gouverneur, du premier et du second vice-gouverneur de district qui ont eu lieu le 26 avril 2015 pour l'année d'exercice 2015-2016.

6. A déclaré que la décision des médiateurs, affirmant que l'élection du second vice-gouverneur du District 301-D2 (Philippines) était nulle et non avenue n'est pas conforme à la constitution et aux statuts internationaux et au règlement du conseil d'administration international et est donc sans validité. A recommandé que le bulletin de vote indiquant oui/non, se trouvant dans le texte standard de la constitution de district, soit utilisé pendant les élections du District 301-D2 en 2015-2016. A déclaré que la décision des médiateurs, concernant la révocation du défendeur, n'est pas conforme à la constitution et aux statuts internationaux ni au règlement du conseil d'administration international et est donc sans validité. A appuyé la décision des médiateurs affirmant que le défendeur a commis une infraction à la constitution et aux statuts de district multiple.
7. A révisé la définition du terme "de bonne moralité" dans le Chapitre XV du Manuel des règlements du conseil pour interdire l'affiliation des personnes ayant été jugées coupables d'un crime de turpitude morale.
8. A révisé le processus du bulletin de vote secret dans le Chapitre III du Manuel des règlements du conseil pour qu'il soit initié par l'officiel qui préside.
9. A révisé le règlement sur la révocation du gouverneur de district dans le Chapitre XV du manuel des règlements du conseil, pour supprimer une redondance dans le règlement et modifier le nombre de clubs requis pour demander une évaluation selon le règlement.
10. A révisé le texte standard de la constitution de district dans le Chapitre VII du Manuel des règlements du conseil, pour corriger une faute de frappe et mettre à jour les références internes.
11. A établi un règlement sur l'observateur neutre, devant entrer en vigueur le 1er juillet 2016, dans le Chapitre XV du manuel des règlements du conseil.

COMMISSION DES SERVICES AUX DISTRICTS ET AUX CLUBS

1. A nommé le Gouverneur de District Michael Bierwagen à la fonction de Lion Coordonnateur du District 123 (Fédération russe) pour l'exercice 2015-2016, le Past Gouverneur de District Mirela Grigorovici à la fonction de Lion Coordonnateur pour la République de Serbie à compter du 11 octobre 2015 pour le reste de l'exercice et le Past Directeur international Kalle Elster à la fonction de Lion Co-Coordonnateur de la République de Lettonie, pour qu'il puisse aider le Past Gouverneur de district Fabian Ruesch pendant l'exercice 2015-2016.
2. A modifié le formulaire de demande de récompense d'excellence de l'équipe du GD pour exiger que les districts respectent également la constitution, les statuts et les règlements de l'association, tout en remplissant les autres conditions d'obtention de la récompense.
3. A révisé le Chapitre V du Manuel des règlements du conseil pour diminuer l'importance d'une assiduité rigoureuse aux réunions de club et accentuer davantage l'importance d'une participation authentique aux activités de club.
4. A révisé le Chapitre VII, Annexe B. du Manuel des règlements du conseil pour diminuer l'importance d'une assiduité rigoureuse aux réunions de club et accentuer davantage l'importance d'une participation authentique aux activités de club.
5. A amendé le Chapitre IX du Manuel des règlements du conseil pour permettre la nomination d'un Lion Coordonnateur lorsqu'un nouveau pays potentiel Lion est identifié, au lieu d'attendre la création de deux clubs.

6. A effectué une révision administrative interne pour corriger une erreur de référence dans la Chapitre IX, Paragraphe O.2.d., afin que les paragraphes exacts soient cités.

COMMISSION DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS DU SIÈGE

1. La commission a approuvé le budget révisé du quatrième trimestre de 2015, qui affiche un déficit.
2. A approuvé le budget définitif de 2016 avec un déficit de 2 842 672 \$US.
3. A approuvé la modification du Plan de retraite pour les employés de l'Association Internationale des Lions (Plan) permettant d'offrir aux employés qui ont quitté l'association et qui reçoivent une pension de retraite du Plan la possibilité de retirer ce revenu en entier dans une somme globale pendant l'année civile 2015.
4. A approuvé le changement du règlement du conseil d'administration, à compter du 1er juillet 2015. Ce règlement exige que les gouverneurs de district obtiennent l'autorisation préalable du service des voyages avant d'acheter un billet d'avion qui coûte plus de 1 000 \$US. Les billets d'avion coûtant moins de 1 000 \$US doivent être réservés au tarif logique standard le plus bas ou réduit, par la voie la plus directe, dans la classe de service et pour les dates autorisées.
5. A approuvé une modification au règlement du conseil d'administration, à compter du 1er juillet 2015, pour offrir aux past directeurs internationaux admissibles un budget minimum de 1 200 \$US par an.

COMMISSION CHARGÉE DE LA FORMATION DES RESPONSABLES

1. A approuvé un règlement donnant au président international le pouvoir de remplir les postes vacants de coordonnateur EME et EML de district multiple, de district simple et de sous-district, si l'entité chargée de leur nomination n'arrive pas à se mettre d'accord sur une nomination acceptable.
2. Le règlement ainsi approuvé interdit aux candidats validés et accrédités à des postes internationaux d'assumer les fonctions suivantes : coordonnateur international de l'EME, coordonnateur international de l'EML, coordonnateur international chargé des familles et des femmes, coordonnateur EME ou EML de région constitutionnelle, responsable régional ou conseiller de région spéciale EME ou EML.

LCIF

1. Le rapport de la commission des finances de la LCIF a été approuvé.
2. A amendé les articles de constitution en société et les statuts de la Fondation du Lions Clubs International, pour qu'ils soient conformes à la structure modifiée du conseil de LCIF.
3. A supprimé le Chapitre XVI du Manuel des règlements du conseil, puisqu'il n'est qu'une répétition du Manuel des Opérations et Règlements de la LCIF.
4. A amendé le manuel des opérations et règlements de la Fondation du Lions Clubs International pour refléter la structure révisée du conseil de la LCIF et les autres changements administratifs internes nécessaires.
5. A approuvé les membres votants du conseil de la Fondation du Lions Clubs International pour 2015-2016.

6. A augmenté le budget de l'exercice en cours pour les subventions humanitaires en y ajoutant 3,5 millions de dollars US.
7. A approuvé 54 subventions standard, d'assistance internationale et Core 4, totalisant 3 071 671 \$US.
8. La discussion concernant une demande de subvention a été reportée à plus tard.
9. A prolongé le statut prioritaire du financement par Core 4 de Lions Quest jusqu'au 30 juin 2018 et le statut prioritaire du financement par Core 4 du programme de prévention et de lutte contre le diabète de la LCIF jusqu'au 30 juin 2017.
10. A approuvé une subvention Core 4, dans la catégorie "handicapés", de 750 000 \$US, qui représente une portion du financement du programme d'inclusion de la mission Lions-Special Olympics au Brésil.
11. A approuvé le renouvellement du programme de partenariats entre Lions Quest et les communautés, pour le montant de 200 000 \$US.
12. A approuvé la somme de 125 000 \$US pour financer une évaluation de Lions Quest en Finlande.
13. A approuvé une subvention de 5 000 \$US au profit d'un projet mené conjointement par la LCIF et le DM 111 pour aider les personnes souffrant de troubles visuels à Cuba.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PLANIFICATION A LONG TERME

1. A approuvé la nomination du comité d'action pour les familles et les femmes de 2015-2016. Ce comité est composé d'un maximum de dix membres nommés par le Président Dr Jitsuhiro Yamada et devant être enregistrés par le comité exécutif du LCI à sa réunion d'août 2015.

COMMISSION CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT DE L'EFFECTIF

1. A approuvé la création de branches de Lions clubs à Cuba et au Myanmar, à condition que les autorités appropriées de chaque pays y donnent leur accord.
2. A approuvé un groupe de travail de Lions et/ou de Leos qui doivent collaborer avec la commission chargée du développement de l'effectif et le personnel pour évaluer les principes et stratégies permettant de développer le "bénévolat intermittent" dans le mouvement Lions.
3. A approuvé l'ajout des changements apportés récemment au manuel des règlements, notamment les frais de traitement de 100 \$US facturés pour les demandes de charte de nouveau club qui ne sont pas approuvées par le LCI et le paiement de 30 \$US qui doit être réglé à l'avance si le club veut ajouter d'autres membres fondateurs.
4. A approuvé le règlement selon lequel tout district que l'association a identifié comme ayant utilisé abusivement le programme d'affiliation pour étudiants et dont plus de 5 % de l'effectif total est composé de membres étudiants sera sujet aux mesures suivantes : tous les clubs universitaires du district et les clubs traditionnels dont 25 % ou plus de l'effectif est composé d'étudiants seront mis en statu quo immédiatement, 45 jours après la date de la communication l'informant que cette enquête a eu lieu.
5. A approuvé l'affectation du DM 60 à la Région constitutionnelle I, à compter du 1er juillet 2015.

6. A approuvé le changement des règlements du conseil d'administration pour accorder moins d'importance à l'assiduité rigoureuse aux réunions et encourager une participation plus souple aux activités du club.

COMMISSION CHARGÉE DES RELATIONS PUBLIQUES

1. A réduit le nombre de parutions imprimées à quatre par an, pour toutes les éditions officielles du Magazine LION, à compter de janvier 2018.
2. A supprimé la médaille Ordre du Lion.
3. A remplacé la section actuelle sur les récompenses au Chapitre XX du Manuel des règlements du conseil en y substituant l'Annexe A du rapport de la commission chargée des relations publiques.

COMMISSION CHARGÉE DES OEUVRES SOCIALES

1. A choisi les lauréats de la récompense Leo de l'année 2014-2015.
2. A approuvé une révision au Manuel des règlements du conseil qui consiste à transférer les programmes pour jeunes, non reliés aux Leos, du Chapitre XXIII au Chapitre I.
3. A approuvé une révision au Manuel des règlements du conseil, Chapitre XXIII, qui consiste à supprimer certaines précisions périmées sur les objectifs des programmes pour jeunes.
4. A approuvé une révision au Manuel des règlements du conseil, Chapitre XXIII, qui consiste à changer le titre du programme, de "Programmes pour jeunes" à "Programme des Leo clubs", pour refléter la structure actuelle.
5. A approuvé une révision au Manuel des règlements du conseil, Chapitre I, pour remplacer toutes les références au "Service des programmes pour jeunes" par "Division des oeuvres sociales", pour refléter la structure actuelle.
6. A approuvé une révision au Manuel des règlements du conseil, Chapitre XXIII, pour remplacer toutes les références au "Service des programmes pour jeunes" par "Service du programme des Leo clubs", pour refléter la structure actuelle.

Pour avoir d'autres précisions sur les résolutions ci-dessus, veuillez consulter le site Internet du LCI à www.lionsclubs.org ou prendre contact avec le siège international au 630-571-5466.